

28 octobre 2011

VNF rénove les ouvrages de navigation de Saint-Maur (Val de Marne) du 5 au 25 nov 2011



Vue aérienne de l'écluse de Saint-Maur

Dans le cadre de son programme de fiabilisation des infrastructures fluviales, la direction interrégionale du bassin de la Seine de Voies navigables de France (VNF) **réalise des travaux de rénovation sur la Marne, du 5 au 25 novembre, au niveau du canal, de l'écluse et du tunnel de Saint-Maur**, situés dans le département du Val-de-Marne. Certains de ces ouvrages très anciens nécessitent en effet des travaux de rénovation afin d'améliorer la qualité de service aux usagers. L'écluse de Saint-Maur accueille en moyenne 18 bateaux par jour, et à l'année 5000 bateaux de commerce (700 000 tonnes de marchandises) et 1400 bateaux de plaisance.

La nature de ces travaux nécessite une interruption de la navigation pendant toute la durée de ce *chômage*¹, programmé en concertation avec les usagers. En effet, les trois ouvrages devront être mis à sec. Au préalable, VNF prévoit «une pêche de sauvegarde», autorisée par arrêté préfectoral, visant à capturer les poissons présents dans le canal et à les réintroduire dans la Marne à l'aval. Les techniques utilisées pour la capture des poissons sont validées par l'Office national des eaux et des milieux aquatiques (ONEMA). Cette opération permettra de faire un comptage et une analyse des espèces présentes dans le canal de Saint-Maur.

C'est en définitive plus de 60 personnes qualifiées (ouvriers, hydrauliciens, soudeurs, techniciens, ingénieurs...) qui seront mobilisées durant ce chantier de trois semaines.

Nature des travaux

Sur l'écluse de Saint-Maur : réparation des portes amont et aval de l'écluse

L'opération sur cette écluse qui a pour objectif d'améliorer l'étanchéité des portes, nécessite leur démontage : chaque élément ou « vantail » pèse près de 30 tonnes. La réfection des portes apportera aux usagers une amélioration sensible du temps de « bassinée » (temps nécessaire pour franchir un sas d'écluse), particulièrement important sur cet ouvrage, en raison d'un dénivelé de 4,50 m entre l'amont et l'aval de l'écluse.

Ecluse de Saint-Maur



¹ Chômage : période de travaux sur la voie d'eau qui a pour conséquence l'arrêt de la navigation commerciale

Sur le tunnel de Saint-Maur : inspection à sec du génie civil du tunnel.

Le tunnel dit « tunnel de Saint-Maur » , construit sous Napoléon III et d'une longueur de près de 600 mètres, nécessite tous les dix ans, un contrôle afin de s'assurer du bon état général du génie civil (radier, voûte...). Par ailleurs, les dispositifs de sécurité seront fiabilisés par le remplacement des six échelles de secours le long du tunnel.

Sur le canal de Saint-Maur : travaux sur les berges et mesures en faveur de la biodiversité

Les berges du **canal** seront réparées au niveau des joints de maçonnerie. Par ailleurs, à l'extrémité du canal, VNF prévoit de réaliser des terrasses végétales afin de créer un écosystème aquatique, favorable à l'habitat, la reproduction et la nourriture des espèces aquatiques.

Montant des travaux :

Le montant des travaux s'élève à près de 1,1 million d'euros.
La totalité du financement est assurée par VNF.

Maîtrise d'ouvrage et entreprises de travaux :

Maitrise d'ouvrage : VNF / Direction interrégionale du Bassin de la Seine
Maîtrise d'oeuvre : Service navigation de la Seine/ Subdivision de Joinville
Lot 1 : Charier TP (génie civil)
Lot 2 : Eiffage CM (métallerie et hydraulique)

Contact presse :

Service communication
Corinne Spiner : Tel : 01 40 58 29 95
com.sn-seine@developpement-durable.gouv.fr

A propos de VNF :

Voies Navigables de France est un établissement public de l'Etat, chargé de la gestion, de l'exploitation et de la modernisation de 6100 km de voies navigables en France, le plus grand réseau européen de canaux et rivières aménagés. VNF gère 2000 ouvrages d'art et 40 000 hectares de domaine public. [Plus d'informations sur le site : www.vnf.fr](http://www.vnf.fr)

La direction interrégionale du bassin de la Seine est l'une des 7 directions territoriales de VNF, compétente sur les régions Ile-de-France, Haute-Normandie, Champagne-Ardenne, Picardie et Bourgogne. Elle gère 1384 km de voies navigables, principalement la Seine, l'Oise, l'Yonne, la Marne et les canaux de Picardie et de Champagne, ainsi que 87 barrages et 280 écluses. [Plus d'informations sur le site : www.sn-seine.developpement-durable.gouv.fr](http://www.sn-seine.developpement-durable.gouv.fr)

CONTACT PRESSE

www.vnf.fr

Open2Europe
Caroline VALETTE
01 55 02 15 21
c.valette@open2europe.com

VNF Direction du bassin de la Seine
Service communication
Corinne Spiner – 01 40 58 29 95
corinne.spiner@vnf.fr